

Communiqué de presse
mercredi 6 octobre 2010

L'association Valentin Haüy salue la décision du CSA de demander aux chaînes de télévision de s'engager sur l'Audiovision

A l'occasion de la Journée Nationale des Associations des personnes Aveugles et malvoyantes, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a demandé aux chaînes de télévision de rendre certains de leurs programmes accessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes.

L'Association Valentin Haüy ne peut que se réjouir de cette décision. En effet, en 2009, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'Audiovision, l'AVH avait déjà alerté les instances de l'audiovisuel afin de favoriser ce procédé. L'audiodescription est une technique importée en France par l'AVH il y a 20 ans.

L'Association Valentin Haüy et les audiodescripteurs avec lesquels elle travaille, appellent toujours de leurs vœux à une concertation de tous les acteurs de ce secteur et à une fédération des professionnels descripteurs. Ce n'est qu'à ces conditions que le développement de l'Audiovision et l'accès à la culture des déficients visuels pourront se faire de manière rapide et adaptée à la demande.

C'est après une concertation conduite par Christine Kelly qui avait déjà mené une action dans ce sens pendant le dernier Festival de Cannes que le CSA a pris des décisions importantes comme celles d'obliger :

- d'audiodescrire au moins un programme inédit par mois en 2011, et un programme inédit par semaine en 2013 pour TF1, Canal Plus et M6
- TMC qui devra commencer à diffuser des programmes en audiodescription dès 2011 pour atteindre un programme par mois en 2013

Le développement en France de la numérisation doit permettre de généraliser ce concept, que ce soit sur grand ou petit écran, car la technique est plus simple et l'accès plus aisé pour les téléspectateurs déficients visuels.

Même si l'encadrement réglementaire oblige les diffuseurs à produire des programmes audiodescrits, il convient de combler le fossé qui existe entre l'obligation législative et l'application qui en est faite. En effet, très peu de salles de cinéma en France proposent des séances en Audiovision et les chaînes de télévision n'en sont qu'aux balbutiements de la diffusion. Il reste également du chemin à faire dans le domaine de l'information sur l'Audiovision et sa disponibilité.

En France, 65.000 personnes sont aveugles et 1,2 million sont considérées comme « très » malvoyantes (malvoyants profonds et malvoyants moyens).

- malvoyants profonds : vision résiduelle limitée à la distinction des silhouettes
- malvoyants moyens : incapacité à reconnaître un visage à 4 mètres, incapacité à lire et écrire

L'Association Valentin Haüy, créée en 1889, a été reconnue d'utilité publique en 1891.

Son fondateur, Maurice de La Sizeranne, devenu aveugle à l'âge de 9 ans, avait pour ambition de soutenir les aveugles dans leur lutte pour l'accès à la culture et à la vie professionnelle.

Aujourd'hui, l'Association Valentin Haüy poursuit l'objectif premier de son fondateur : lutter avec et pour les personnes déficientes visuelles pour la reconnaissance de leurs droits, leur participation à part entière à la vie sociale et professionnelle, le développement de leur autonomie au quotidien, leur information et l'information du grand public sur la réalité du handicap visuel, les moyens de sa prévention et la nécessité de toujours faire évoluer le regard que la société porte sur le handicap.

www.avh.asso.fr

Contacts presse :

Gilles Cambon : 01 44 49 27 27 - g.cambon@avh.asso.fr

Guillaume Autier : 01 47 70 55 20 - 06 26 46 35 80 - gautier@schogun.com